

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU SIVOS **Séance du jeudi 17 mars 2016 à 19 h 30**

L'an deux mil seize, le dix sept mars à 19 h 30, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice PACREAU, Président.

Présents :

Mme Stéphanie BOTREL, M. Patrice PACREAU, **délégués titulaires de LA RONDE** ;
Mmes Alexandra VACHER GOUX, Gwénola BOUSSATON-COUSIN et Cynthia FAVREAU, **déléguées titulaires de ST CYR DU DORET** ;

Mme Nathalie BOUTILLIER, **déleguée suppléante de ST CYR DU DORET** ;

M. Emmanuel TURGNE, **délegué suppléant de LA RONDE** ;

Excusés :

Mr Jean-Pierre SERVANT, **délegué titulaire de LA RONDE** ;

Mmes Myriam NEUFCOUR –LIGONNIERE et LOREAU-LEBRETON Annie, **déleguées suppléantes de LA RONDE** ;

Mmes Laurence LETOURNEUR et Lydie GUERIN, **déleguées suppléantes de ST CYR DU DORET** ;

Date de convocation : 10/03/2016

Secrétaire de séance : Gwénola BOUSSATON-COUSIN

Nbre de membres en exercice : 6

Nbre de membres présents : 6

Nbre de votants : 6

Invités : Madame Stéphanie VICENZOTTO – Directrice de l'école (excusée)

Monsieur Sébastien LAFOSSE – Directeur de l'accueil de loisirs de Courçon

Ordre du jour : _____

- Approbation du compte rendu réunion du 10 décembre 2015
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015
- Vote du budget primitif 2016
- Délibération participations communales
- Délibération remboursement des frais 2015 au profit de la Mairie de La Ronde
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 1^{ère} classe
- Délibération mise en concurrence du contrat groupe d'assurance
- Délibération télétransmission des documents budgétaires
- Devis cellule de refroidissement
- Questions diverses

-: -: -: -: -: -: -: -: -: -: -: -:

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU du COMITE SYNDICAL du jeudi 10 décembre 2015

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du jeudi 10 décembre 2015.

En l'absence d'observations, le Comité Syndical approuve ce procès-verbal.

2 – PRESENTATION DU BUDGET SIVOS/CLC

Monsieur Sébastien LAFOSSE, Directeur de l'accueil de loisirs de Courçon, fait un compte rendu du budget de l'accueil de loisirs de La Ronde pour l'année scolaire 2014/2015 et de l'année civile 2015.

Le budget comprend le coût du périsco du matin et du soir, la pause méridienne et les TAP, duquel il faut déduire les aides de la CAF et de la CDC, les paiements des familles et la participation du SIVOS.

Pour l'année scolaire 2014/2015 la participation du SIVOS s'est élevée à 26 292 €.

Pour le budget prévisionnel de l'année 2016, la participation du SIVOS s'élève à 17 384 €.

L'aide de l'État est maintenue, elle est de 90.00 € par enfant.

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Compte Administratif 2015. Il s'établit comme suit :

| | |
|------------------------------|--------------|
| - Recettes de fonctionnement | 383 434.57 € |
| - Dépenses de fonctionnement | 339 912.09 € |
| Excédent de fonctionnement | 43 522.48 € |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| - Recettes d'investissement | 35 036.70 € |
| - Dépenses d'investissement | 68 971.94 € |
| Déficit d'investissement | 33 935.24 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 dressé par le comptable du trésor ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2016. Il s'équilibre comme suit :

| | |
|------------------------------|--------------|
| - Recettes de fonctionnement | 390 054.00 € |
| - Dépenses de fonctionnement | 390 054.00 € |
| - Recettes d'investissement | 96 585.24 € |
| - Dépenses d'investissement | 96 585.24 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif de l'exercice 2016.

5 - ETAT DES PARTICIPATIONS COMMUNALES 2016

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite au vote du budget primitif 2016, le montant des participations communales s'élève à la somme de 293 521.76 € et qu'il est réparti de la façon suivante :

| | |
|------------------------------|----------------|
| - Commune de St Cyr du Doret | : 109 310.75 € |
| - Commune de La Ronde | : 184 211.01 € |

Les participations communales sont divisées en onze mensualités payables au début de chaque mois. Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la présente délibération.

6 – ETAT DES FRAIS 2015 du SIVOS au PROFIT DE LA MAIRIE DE LA RONDE

Monsieur le Président informe l'assemblée que certains frais de personnel (secrétariat – salaires - personnel de surveillance cantine ou remplacements) ont été réglés par la Mairie de La Ronde pendant l'année 2015 et qu'il convient d'en effectuer le remboursement.

Le montant des sommes dues s'élève à 30 268.85 € (voir détail) :

| | Montant |
|---|--------------------|
| Secrétariat 15 heures / semaine | 14 704.30 € |
| Secrétariat 2 heures/mois (social-paie) | 534.29 € |
| Personnel entretien | 15 030.26 € |
| TOTAL A REMBOURSER | 30 268.85 € |

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte de prendre en charge les frais et autorise le Président à en effectuer le règlement auprès de la commune de La Ronde.

7 - SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Monsieur Le Président informe l'assemblée que deux agents sont promouvables à un avancement de grade par ancienneté en 2016.

Il s'agit d'un Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe et d'un Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte les avancements de grade proposés par le Centre de Gestion.

Il faut dans un premier temps supprimer les postes suivants :

- Adjoint d'animation 2^{ème} classe – 35 h.
- Adjoint technique 2^{ème} classe – 29 h

Il convient ensuite de créer les postes suivants :

- Adjoint d'animation 1^{ère} classe – 35 heures
- Adjoint technique 1^{ère} classe – 29 heures

8 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

- l'opportunité pour le SIVOS de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CHARGE

le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue Maladie/Longue durée, Maternité, Paternité, Adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité, Paternité, Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au SIVOS une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017.

Régime du contrat, capitalisation

9 – TELE-TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES

Monsieur le Président informe l'assemblée que depuis 2009, les actes soumis au contrôle de légalité sont transmis par internet (via ACTE) et qu'à cet effet une convention avait été signée avec la Préfecture et qu'un certificat numérique a été attribué à la secrétaire du SIVOS.

Il précise que depuis 2014 le SIVOS s'est engagé dans la dématérialisation de sa comptabilité et qu'en accord avec la DGFIP et SOLURIS (Syndicat Informatique), il faudrait maintenant passer à la dématérialisation des documents budgétaires, à compter de 2016.

Après consultation des services Préfectoraux, il convient de modifier la convention initiale par un avenant ou de signer une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le passage à la dématérialisation des actes budgétaires

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Préfet ou un avenant à la convention initiale

DONNE POUVOIR au Président pour signer tout acte afférent à ce dossier.

10 – ACHAT D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 8 octobre 2015, il avait été convenu d'équiper le restaurant scolaire d'une cellule de refroidissement. Deux devis avait été présentés :

| | |
|------------------------|----------------|
| - ERCO | 4 174.80 € TTC |
| - QUEST OCCASION | 4 032.00 € TTC |

La proposition de la Société ERCO avait été retenue compte tenu de la qualité du SAV. Il convient de confirmer cette acquisition, la dépense ayant été prévue au BP 2016 dans la section investissements.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le devis de la Société ERCO.

Questions diverses

Emploi Avenir

Monsieur le Président informe l'assemblée que c'est Mademoiselle Alison SERVANT qui a été retenue pour le contrat Emploi Avenir. Le contrat est de 30 heures hebdomadaires, 22 heures pour le SIVOS et 8 heures pour la Mairie de La Ronde. Ces dernières seront refacturées en fin d'année.

Devis ASF'IN

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance informatique des ordinateurs de l'école.

Le Comité Syndical donne son accord et autorise le Président à signer le devis de la Société ASF'IN.

Subvention projet « fresque » de l'école

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas attribuer d'aide financière pour le projet de fresque de l'école.

Prise en charge natation scolaire - canoë

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes ne prend pas en charge la natation scolaire pour les 11 élèves qui sont en CM1 (classe CE2-CM1) entraînant une participation financière d'un montant de 330 € à la charge du SIVOS.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de membres présents, donne son accord.

Concernant l'initiation au canoë pour les 5 élèves qui sont en CM1 (classe CM1-CM2), la Communauté de Communes ne s'est pas prononcée sur une éventuelle prise en charge.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte de prendre en charge l'initiation canoë en cas de non engagement de la CDC.

Dossier accessibilité

Monsieur le Président informe l'assemblée que le dossier Ad'Ap présenté par le SIVOS concernant la mise en accessibilité de la salle à l'étage, n'a pas été validé par la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Celle-ci reporte son avis et souhaite que le SIVOS présente un nouveau dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

Le présent P. V. sera affiché à l'école et un exemplaire sera remis à la directrice de l'école.

La prochaine réunion du comité syndical sera fixée ultérieurement.

Le Président,
Patrice PACREAU